

cn.
IV

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

COMpte-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

26 novembre 2020



Mmes : AUBERT Irène (CNIV), BOSSAN Cécile (Inter Beaujolais), FLOCH Claire (CNPC), GAYRARD Marine (Intervins Sud-Est), JAARSMA Rosalinde (BIVC), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), PAJOTIN Valérie (Anivin), PRETET Caroline (IFV), BROUSSE Nine, CHANEL Floriane, FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV), et ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV)

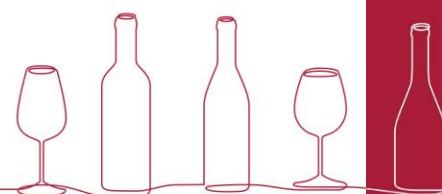
Mrs : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BARRIAT Paul-André (IVBD), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), BOU Christophe (IVSO), BOVA Fabien (CIVB), BREBAN Jean-Jacques (CIVP), CARRERE Michel (IVSO), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DE KERNOVAEL Edouard (BNIC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), EYMARD Brice (CIVP), FARGES Bernard (CIVB), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), LEGRAND Olivier (CIVL), MARTINOD Alexis (CIVS), NEUSCH Gilles (CIVA), NAULIN Sylvain (Inter Loire), PELLATON Philippe (Inter Rhône), PELLEGRIN Jean-Claude (Intervins-Sud Est), PERRIN Vincent (CIVC), PETTERMANN Didier (CIVA), PIRON Dominique (Inter Beaujolais), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROSAZ Eric (Inter Rhône), TINTANE Serge (Anivin), VACHERON Jean-Dominique (BIVC), VANIER Christian (BIVB), VIALLET Pierre (CIVS), VICHET Franck (CIVS), et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invités : Madame JACQUEMOT Christelle (VIN IGP), Messieurs BAUER Jérôme (CNAOC), CHAPOUTIER Michel (UMVIN), DIEBOLD Patrick (Contrôle général économique et financier), OZANAM Nicolas (UMVIN) et TESSON Eric (CNAOC)

En application de l'ordonnance n°2020-321 et du décret n°2020-418 relatifs à l'adaptation des règles de réunion et de délibération des décisions dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, l'Assemblée générale se tient par visio-conférence, chaque membre de l'Assemblée indiqué ayant été clairement identifié et en mesure de faire valoir son vote lors de chaque prise de décision.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du Cniv du 30 juin 2020 est adopté à l'unanimité, et sans réserve.



I. PARTIE STATUTAIRE

1. PRESENTATION DU BUDGET 2021

Le trésorier du Cniv, Michel Bernard, présente aux membres de l'Assemblée générale la proposition de budget 2021 faite par le Conseil exécutif du 22 octobre. Il rappelle que le projet a été établi à base constante, dans un souci de forte économie.

Dès lors, et dans la mesure où les documents ont été préalablement transmis et n'ont fait l'objet d'aucun commentaire, le budget est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2021.

Il est rappelé que pour le budget déperissement, 500 000 € ont été provisionné sur le budget 2020 et ont vocation à être appelés ultérieurement, comme précisé dans les Assemblées Générales précédentes. Par contre, le budget pour 2021 sera d'1 000 000 €, si la contribution de l'Etat est au même niveau.

2. POINT SUR L'ORGANISATION DU CNIV

Jean-Bernard De Larquier et Christian Vanier présentent aux membres de l'Assemblée générale les orientations du Groupe de travail sur l'avenir du Cniv, divisées en deux parties : les missions du Cniv et la Gouvernance¹.

i. Les missions du Cniv

Pour chacune des missions, un niveau de position du Cniv sera proposé :

- Mutualisation
- Travail en partenariat
- Leadership

Propositions du groupe	Pour la mission de promotion et défense du statut interprofessionnel , il est proposé de renforcer la position de leader du Cniv, en particulier la position technique avec les Administrations.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale approuve la position de leader du Cniv en matière de promotion et défense du statut interprofessionnel.

Propositions du groupe	Pour la mission d'analyse économique et droit de la concurrence , il est proposé d'assumer et de faire reconnaître la position de leader du Cniv.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale approuve cette évolution, qui supposera le renforcement des équipes du Cniv dans le domaine de la réflexion et de l'action économique.

¹ La note présentant les orientations du Groupe de travail, incluse dans le document d'Assemblée générale, a été transmise aux Interprofessions le mercredi 25 novembre.



Propositions du groupe	Pour la mission de recherche et développement technique , le Groupe propose que le Cniv conserve un niveau de mutualisation entre les régions viticoles sur les sujets qu'elles voudront partager. Cette position demandera une évolution afin d'intégrer plus de vignobles dans l'équipe technique actuelle, portant le Plan National Dépérissement du Vignoble.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale approuve la position de mutualisation pour la recherche et le développement technique.

Propositions du groupe	Pour la mission de Communication Filière , le Groupe de travail distingue la communication sociétale, portée par Vin & Société, de la promotion de l'image des vins français à l'international. Elle propose à l'Assemblée générale de choisir, pour chacun des sujets, s'il doit être porté au nom de la filière ou ne pas rentrer dans les missions.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale approuve le renforcement de la communication sociétale pour inclure les aspects environnementaux chez Vin & Société, ainsi qu'un élargissement des missions au sein du Cniv pour la promotion de l'image à l'international.

Propositions du groupe	Pour la mission de défense des appellations et leur protection , il est proposé de traiter ce sujet sous la forme d'une mutualisation, un partage d'expérience. Il est précisé que le terme « appellation » comprend autant les AOP que les IGP.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale valide la proposition de mutualisation. L'IVSE s'abstient de voter sur ce point.

Propositions du groupe	Pour la mission International , il est proposé que le Cniv ait une posture d'acteur partenaire de la filière.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale valide cette position, sous la forme d'un partenariat avec la FEVS.

Pour la mission **Echanges de pratiques**, le Groupe relève qu'il s'agit par nature d'une mission de mutualisation, un des rôles du directeur du Cniv.

Il est rappelé que le travail de définition de la fiche de poste du directeur sera mené dans un groupe de travail. Le sujet sera débattu lors du Conseil exécutif du 17 décembre.

ii. Gouvernance

Le document, préalablement transmis aux interprofessions, propose des modalités de gouvernance et un schéma de relation avec Vin & Société.

Au préalable, il est proposé de conserver le terme « Cniv », dans la mesure où celui de « fédération des vignobles » n'a pas reçu l'agrément de tous.

Propositions du groupe	<p>Les membres du Cniv :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des interprofessions de vins à appellation d'origine ou indication géographique ; - La question de la place des vins sans IG doit être débattue.
------------------------	--



	<ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion est recommandée pour les interprofessions des eaux-de-vie de vins, aujourd'hui associées par conventions. - Il est proposé que l'adhésion d'une interprofession soit constatée par le paiement de sa cotisation complète, avec un engagement de 3 ans au minimum. L'adhésion porte obligatoirement sur les moyens de fonctionnement, de programmes à long terme de d'investissement du Cniv et de Vin & Société.
Décisions de l'AG	<p>L'Assemblée générale approuve les propositions, et demande qu'un travail soit mené sur le statut de l'Anivin, à qui une proposition sera transmise.</p> <p>Inter Oc s'abstient de voter, dans l'attente de la consultation de ses instances.</p>

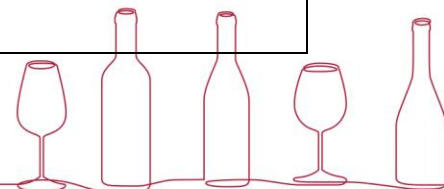
Les organes de gouvernance

Il est rappelé le principe de maintenir le Cniv sous la forme d'une confédération d'interprofession, non pas une interprofession nationale. L'Assemblée générale doit rester le lieu d'exercice de la gouvernance de l'association, avec une participation des Directeurs à titre consultatif.

Propositions du groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Il est demandé à l'Assemblée générale de se prononcer sur la représentation physique de chaque interprofession, entre un ou deux membres par structure. - Il est proposé d'associer avec voix consultative au Conseil exécutif les présidents de la CNAOC, IGP et UMVIN. - Le président du Cniv, devant être élu largement, porte un mandat de 3 ans, dans la limite de deux mandats consécutifs. Il est proposé qu'il ne puisse plus représenter sa région le temps de sa mandature. - Il est proposé qu'un Bureau soit constitué, avec 4 vice-présidents qui porteraient chacun une thématique, et que le président de Vin & Société soit l'un d'entre eux. - il est proposé de ne pas maintenir les sections, et de ne pas créer de liste statutaire de commission, créées ou dissoutes par le Conseil exécutif, et présidées par l'un de ses membres.
Décisions de l'AG	<p>L'Assemblée générale, rappelant que chacun représente une région, non pas un collège, souhaite conserver un représentant par interprofession, et approuve les propositions.</p>

Règles de décisions

Propositions du groupe	<p>Le Groupe de travail propose que les décisions fassent l'objet de consensus, sans institutionnaliser une règle d'unanimité.</p> <p>Afin de pallier l'absence d'un vignoble, il pourrait être donné un pouvoir à un autre représentant au Conseil exécutif pour voter, ou au Directeur de l'interprofession concernée. Ce mandat se limite aux décisions inscrites à l'ordre du jour.</p> <p>En l'absence de consensus, il est proposé une majorité à double condition cumulative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2/3 des membres en nombre,
------------------------	--

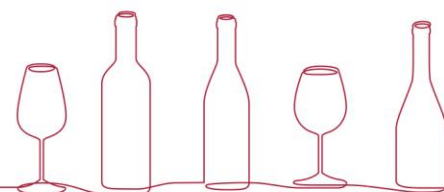


	- Représentant au moins 2/3 des cotisations.
Décisions de l'AG	L'Assemblée générale valide ces propositions. Inter Oc s'abstient.

Liens avec Vin & Société

Propositions du groupe	<p>Le Groupe propose que Vin & Société conserve son autonomie juridique, en tant que filiale des interprofessions via le Cniv. Afin d'asseoir le lien organique entre le Cniv et Vin & Société, il est proposé que la contribution des interprofessions soit décidée au sein des instances du CNIV, et fasse l'objet d'un engagement global de l'ensemble des disciplines nationales.</p> <p>Concernant les missions de communication, il est proposé que Vin & Société soit systématiquement associé comme assistant à la maîtrise d'ouvrage, opérateur ou expert, aux actions menées au sein du Cniv.</p> <p>L'ensemble des actions de Vin & Société serait discuté au sein du Conseil exécutif du Cniv.</p> <p>Pour la Gouvernance de V&S, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une assemblée générale composée des membres de l'Assemblée générale du Cniv (hors spiritueux), du président du Cniv et d'un représentant par organisation professionnelle. - La création d'un Conseil de surveillance, en substitution de l'actuel conseil d'orientation. Cette instance, paritaire, serait composée de 8 représentants interprofessionnels, 4 représentants de la production et 4 représentants du négoce. Il ne s'agit pas de l'organe décisionnaire mais d'une instance d'alignement des positions. - Les règles de vote et d'élection du Cniv seraient applicables à Vin & Société. - L'engagement des moyens des interprofessions relèverait du Conseil exécutif. - La mise en œuvre des actions d'accompagnement serait assurée par les équipes de Vin & Société. <p>Joël Forgeau rappelle qu'il a été précisé, lors de l'Assemblée générale de Vin & Société, que la répartition des grilles ainsi que la gouvernance étaient soumis aux évolutions des travaux au sein du Cniv, qui seront ensuite portés devant l'Assemblée.</p>
Décisions de l'AG	<p>L'Assemblée générale approuve ces principes. Une cotisation unique pour le CNIV et V&S est souhaitable. Une étude juridique sera nécessaire pour en valider la possibilité ou non de sa mise en place et les modalités pratiques de son appel ainsi que les éventuelles solutions alternatives. Inter Oc s'abstient.</p>

Un travail administratif et juridique va être mené pour la mise en œuvre de ces propositions.



3. GRILLES DE FINANCEMENT DU CNIV

Le Groupe de travail dédié présente ses orientations pour définir les prochaines grilles de financement du Cniv².

Il est proposé que l'indicateur de répartition soit le chiffre d'affaires des interprofessions, estimé à partir :

- Chiffre d'affaire et volume export (données Douanes),
- Volume des ventes France (estimation issue des DRM -volume Export),
- Prix moyen France (Panel IRI)

Une fois le calcul effectué, il est proposé d'appliquer, d'une part, une formule de régression pour que toute contribution soit comprise entre 0 et 15%, et d'autre part, la mise en place d'un lissage pour que la variation annuelle de contribution soit progressive.

Il est soulevé que les orientations permettraient l'utilisation de données fiables et vérifiables, et rendraient les grilles plus justes et équitables.

Les organisations interprofessionnelles devront se positionner rapidement pour que le travail se poursuive en particulier sur des exemples chiffrés.

Il est rappelé que les cotisations du 1^{er} semestre seront appelées sur les grilles actuelles, et que l'équilibrage sera effectué dans les appels de cotisation du 2nd semestre.

² Les orientations du Groupe de travail ont été transmises aux Interprofessions le mercredi 25 novembre.



I. PARTIE DOSSIERS EN COURS

1. REFORME DE LA PAC

Les membres de l'Assemblée générale sont invités à consulter le dossier complet dédié aux sujets européens.

2. SUIVI DES DOSSIERS CONTENTIEUX

Les membres de l'Assemblée générale sont informés que le Cniv travaille sur une action de soutien à l'IVBD dans le cadre du contentieux Amblard, suite à la décision de la Cour de Cassation. Ils sont invités à contacter le Cniv pour toute question liée.

L'Assemblée générale valide l'engagement financier du Cniv pour couvrir les frais d'avocat dédiés.

3. PLAN NATIONAL DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE : PLAN D'ACTIONS 2021

Anastasia Rocque présente à l'Assemblée générale les actualités du Plan dépérissement³.

Le plan d'actions 2021, comprenant 5 axes et validé par le Conseil de surveillance, est présenté à l'Assemblée générale par Jean-Bernard de Larquier, Christian Vanier et Jean-Martin Dutour⁴.

Il est soulevé que le PNDV doit rester un dossier prioritaire, qui garantira la compétitivité de nos vignobles. C'est un dispositif qui fonctionne bien, et qui pourrait voir son champ s'élargir à d'autres problématiques. En revanche, il faut être prudent, il ne faut pas permettre à l'Etat de se désengager, sans contrepartie claire et bien identifiée.

Pour la suite, il est proposé de maintenir de l'intérêt pour la recherche, et d'accentuer l'appropriation en région, car un manque d'acteurs dans certains vignobles a été relevé.

L'Assemblée générale valide le plan d'actions et l'enveloppe de 1 000 000 € pour l'année 2021, qui sera une année de transition, dans la stricte condition de parité avec l'Etat.

³ Le support de présentation a été transmis aux Interprofessions le jeudi 26 novembre.

⁴ Le plan d'actions a été transmis aux Interprofessions le jeudi 26 novembre.

